

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : organisation du stockage de produits chimiques	Référence : FT 03
		Date de création : 26/11/13
		Date de révision :
		N° de révision :

Implantation du stockage :

Il doit être : - Facilement accessible par les véhicules pour faciliter les mouvements d'entrée et de sortie des produits et les éventuelles interventions,
- À l'écart de tout local de travail ou d'habitation (si possible).

Gestion du stockage

Il faut toujours établir un plan de stockage comportant la localisation précise des différentes classes de produits et tenir **un registre des stocks de produits**, de façon qu'en cas de fuite ou d'incendie, il soit possible de connaître rapidement la nature des produits stockés et leurs quantités.

Dans le même état d'esprit, il est judicieux **d'organiser l'aire de stockage** en classes de produits distinctes, identifiables sans risque de confusion en utilisant les classifications simples de l'étiquetage tels que : produits inflammables, corrosifs,...

Pour une meilleure sensation de confort, la qualité des tubes fluorescents doit restituer correctement les couleurs et ne pas générer une lumière trop « blanche ».

Les phénomènes de fluctuation de la lumière ne doivent pas être perceptibles et ne doivent pas provoquer d'effet stroboscopique.

Compatibilité des produits chimiques :

						
	+	×	×	×	×	+
	×	+	×	×	×	●
	×	×	+	×	×	×
	×	×	×	●	×	×
	×	×	×	×	+	+
	+	●	×	×	+	+

+ compatibles
 × incompatibles
 ● compatibles sous conditions particulières

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : organisation du stockage de produits chimiques	Référence : FT 03
		Date de création : 26/11/13
		Date de révision :
		N° de révision :

➤ Mesures permettant d'assurer la sécurité

- stockage à l'extérieur dans un emplacement ventilé,
- stockage à des distances suffisantes les uns des autres,
- stockage en locaux différents ou en boîtes fermés,
- armoires spéciales pour produits inflammables,
- accès limité au personnel autorisé.

➤ Éléments de construction

Les éléments de constructions (murs, plafonds, planchers, matériaux d'isolation) doivent être incombustibles.

Les murs de séparation internes, conçus pour empêcher la propagation du feu doivent posséder une résistance au feu d'au moins une heure.

Sol

Dans les locaux de stockage et sur les lieux de transvasement, le sol doit être imperméable, résistant aux produits chimiques et en légère pente vers un caniveau relié à une fosse de récupération ou une station de traitement.

Ventilation des locaux

Les locaux doivent être bien ventilés.

L'optimal est un système de ventilation mécanique.

Le minimum est une ventilation naturelle avec entrée d'air en partie basse et sortie de l'air à l'opposé, en partie haute.

Marquage

Dans le cas des produits inflammables, un affichage à proximité des emballages rappelle l'interdiction de fumer et d'utiliser des appareils produisant des flammes, des étincelles.

Reconditionnement :

Il est nécessaire d'identifier les récipients en reproduisant l'étiquette du récipient primaire sur les récipients secondaires. Les récipients doivent être adaptés au contenu et au risque présenté par la matière dangereuse et notamment empêcher toute dispersion du contenu, être solides et robustes afin d'exclure tout relâchement et de répondre de manière fiable aux exigences normales de manutention.